



**Arrêté réglementant la circulation des véhicules sur la
RD 988 – 410, avenue d’Espalion
Travaux de raccordement à la fibre
A partir du jeudi 22 octobre 2026 pour une durée de trois jours**

Le Maire de Saint-Geniez-d’Olt, commune déléguée de Saint Geniez d’Olt et d’Aubrac (Aveyron),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.414-14, R.411-25 à 28 et R.41161 à 9 ;

VU la circulaire n° 86-330 du Ministère de l’Intérieur relative à l’exercice des pouvoirs de Police par le Maire, Le Président du Conseil Général et le représentant de l’Etat dans le département en matière de circulation routière ;

VU le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l’exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions ;

VU la demande faite par la Société SOGETREL sise à NANCY (Meurthe et Moselle) 2, rue Saint-Léon.

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux de raccordement à la fibre optique sur la RD 988 – 410, avenue d’Espalion, de réglementer la circulation des véhicules.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du jeudi 22 octobre 2026 pour une durée de trois jours, la Société SOGETREL sise à NANCY (Meurthe et Moselle) 2, rue Saint-Léon – est autorisée à effectuer les travaux de raccordement à la fibre optique sur la RD 988 – 410, avenue d’Espalion.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, **la circulation des véhicules se fera en alternance.**

Article 4 : La signalisation sera mise en place par la Société SOGETREL sise à NANCY (Meurthe et Moselle) 2, rue Saint-Léon, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La Société SOGETREL sise à NANCY (Meurthe et Moselle) 2, rue Saint-Léon, la Municipalité et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d’Olt et d’Aubrac.

Fait à Saint Geniez d’Olt et d’Aubrac, le **19 octobre 2026**

Jean-Marc ROZIERES
Maire